

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 29  
Date de la convocation : 11 décembre 2017

**N° 17.12.18.06**

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** : M. SAVY, M. BOUSQUEL, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, M. DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, Mme MERLET, M. ROQUES, M. GRAVIER, Mme MOULAOU, Mme CAMBON, M. ROESCH, Mme PRIE, M. LOPEZ, Mme MOURIES, M. MUNOZ, Mme PLAYS, M. SELKE, Mme DAMAIS, M. BOUISSEREN, M. GOEPFERT.

**PROCURATIONS** :

M. GREPINET en faveur de M. GRAVIER  
M. CASTELL en faveur de M. ROQUES  
Mme JULLIEN en faveur de Mme MICHEL  
M. TUAL en faveur de M. BOUSQUEL  
Mme PASDELOU en faveur de M. de CHAMBRUN  
Mme GAUZY-CHABLE en faveur de Mme PLAYS  
Mme MACHERY en faveur de M. GOEPFERT

## **Vie culturelle**

### **DENOMINATION DES RUES ET PLACE**

#### **COMPOSANT L'ENSEMBLE IMMOBILIER DIT « OXALIS » (LA BERGERIE)**

**Rapporteur : Monsieur Laurent ROESCH**

**Monsieur Laurent ROESCH, Adjoint municipal délégué à la Culture, au Patrimoine et à l'Évènementiel, rapporteur,** rappelle à l'assemblée que depuis la loi du 2 mars 1982, relative à la liberté des communes, la dénomination des voies et édifices publics relève exclusivement de la compétence des communes et est adoptée par délibération du Conseil Municipal (article L. 2121-29 du CGCT).



Outre la procédure politico-administrative, la dénomination des édifices, des rues ou des espaces publics est un hommage public réservé aux personnalités qui se sont illustrées par des « *services exceptionnels rendus à l'Etat ou à leur cité ou par la contribution éminente au développement de la science, des arts ou des lettres* ».

Nommer est donc un acte primordial qui permet donner du sens et constitue une garantie contre l'oubli. C'est dans cet esprit qu'est proposée la campagne de dénomination 2017.

C'est dans ce cadre qu'il convient de nommer la rue principale et à la place centrale de l'ensemble immobilier dit « OXALIS » (LA BERGERIE)

L'ensemble immobilier dit « **OXALIS** » est en cours de construction. Situé au nord-ouest du territoire communal, cet ensemble marquera, à terme, l'entrée de ville perceptible depuis l'autoroute A75. C'est un programme mixte, composé de logements, de commerces, de bureaux et d'équipements publics. Le projet s'organise autour d'une place située au cœur de l'opération, bordée de commerces en rez-de-chaussée. La composition du programme en îlots bâtis compacts permet de créer une trame végétale importante jusqu'au cœur du projet.

Il convient aujourd'hui de nommer la rue principale, qui à terme se prolongera vers l'avenue du Perret, la place centrale et les allées piétonnes menant aux résidences (cf. plan ci-dessous).

La thématique du **Théâtre** ayant été retenue.

**Pour la place centrale : "Place Luigi PIRANDELLO (1867-1936) "** : écrivain italien, poète, nouvelliste, romancier et dramaturge. Le 10 décembre 1934, Luigi PIRANDELLO reçoit à STOCKHOLM le prix Nobel de littérature "*pour son renouvellement hardi et ingénieux de l'art du drame et de la scène*".

**Pour la rue principale : " Avenue Samuel BECKETT (1906-1989) "** : écrivain, poète et dramaturge irlandais d'expression française et anglaise, prix Nobel de littérature en 1969. Romancier, mais également un des maîtres du Théâtre de l'absurde.

**Pour la première allée piétonne menant aux résidences : "Allée Madeleine RENAUD (1900 - 1994)"**, de son nom complet Lucie Madeleine RENAUD, actrice française. Entre à la prestigieuse Comédie-Française à l'âge de 21 ans. Sa notoriété s'accroît avec l'avènement du cinéma parlant.

**Pour la deuxième allée piétonne menant aux résidences "Allée Yvonne PRINTEMPS (1894 - 1977) "**, soprano lyrique et actrice dramatique française de l'entre-deux-guerres.





**IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,  
Et après avoir entendu l'exposé des motifs précédents

**D'ADOPTER** pour le projet OXALIS (LA BERGERIE), les dénominations proposées comme suit : pour la rue principale et la place centrale respectivement "Avenue Samuel BECKETT" et "Place Luigi PIRANDELLO" et, pour les allées piétonnes, "Allée Madeleine Renaud" et "Allée Yvonne Printemps".

**DE CHARGER** Monsieur le Maire de communiquer ces informations aux services postaux compétents ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de cette affaire

Le Conseil municipal, après avoir délibéré adopte la proposition de M. ROESCH à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture le 20/11/2017  
et publication le 27/11/2017

